

JE NOUS TOUS **FO!**

**Un message simple,
Une volonté de participer à notre développement,
Un besoin de reconnaissance dans le bon comportement...**

Quand bien même nous prendrons aujourd'hui des mesures dynamiques, nous allons en 2024 connaître une année extrêmement périlleuse : baisse de l'activité IN qui doit être compenser par le développement de l'activité IE (développement du parc, augmentation des RC, MOD, REP).

Même si les négociations n'aboutissent pas à des résultats mirobolants, les débats sont importants pour maintenir la motivation des salariés. Tout l'enjeu sera de trouver des points d'équilibre entre le maintien du pouvoir d'achat et la compétitivité de l'entreprise.

FO pense que meilleure sera la productivité et l'engagement d'un salarié s'il peut s'épanouir dans de bonnes conditions de travail et de rémunération.

Revalorisation du pouvoir d'achats des salaires : (applicable au 1^{er} Janvier 2024)

AG : 3 % pour les salaires annuels jusqu'à 37500 € nets

AG : 2 % pour les salaires annuels entre 37500 et 55000 € nets

AG : 1,5 % pour les salaires annuels au-dessus de 55000 € nets

AI : 2 % pour les salaires annuels jusqu'à 37500 € nets

AI : 1,5% pour les salaires annuels entre 37500 et 55000 € nets

AI : 1% pour les salaires annuels au-dessus de 55000 € nets

Versement d'une PPV (prime de partage de valeur) pour les non cadres afin d'aider les salaires annuels inférieurs à 37500 € à faire face à la situation économique et compenser la non existence de challenges de certains métiers.

Revalorisation de :

- Augmentation de la part employeur pour un Ticket restaurant à 9,90 €
- Augmentation de la Prime Panier Télétravail : 6,50 €
- La prime ancienneté étant régit par la convention de la métallurgie, création d'une prime mensuelle fidélité / engagement / reconnaissance pour les salariés de + de 15 ans d'ancienneté pour limiter le turn-over et promouvoir la passation de compétences
 - 50 € pour les salariés de + de 15 ans
 - 150 € pour les salariés de + de 20 ans
 - 200 € pour les salariés de + de 30 ans

Accord Entreprise

Réouverture des négociations de l'Accord INTERESSEMENT